



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé

**Conférence de presse 30 mai 2016**

## **Actions du ministère de la Santé en matière de lutte contre le cancer : état des lieux**

### **Dossier de presse**

- Communiqué de presse
- Semaine européenne contre le cancer (25-31 mai)
- Plan National Cancer : état d'avancement
- Programmes de dépistage du Cancer du ministère de la Santé
- Journée mondiale sans Tabac (31 mai)
- Lutte anti-tabac à Luxembourg
- Chiffres tabagisme



## **Communiqué - Conférence de presse (30.05.2016)**

### **Lutte contre le cancer : Miser davantage sur la prévention et le dépistage précoce et offrir la meilleure prise en charge possible aux patients**

Dans le cadre de la « Semaine européenne contre le cancer », qui se déroule du 25 au 31 mai 2016, et de la « Journée mondiale contre le Tabac », le 31 mai, la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, a fait l'état des lieux et d'avancement des différents plans et actions mis en œuvre et coordonnés par le ministère de la Santé pour lutter contre le cancer.

#### **Semaine européenne contre le cancer : 12 recommandations de prévention**

Un des principaux objectifs de cette semaine est la promotion du nouveau Code européen contre le cancer qui donne une douzaine de recommandations simples que tout citoyen peut suivre pour favoriser la prévention du cancer, avec un accent particulier sur les modes de vie sains et le dépistage.

Ce code, mis au point par l'IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer/OMS), reprend l'état des connaissances sur les causes du cancer, ainsi que les moyens de les éviter. Selon l'IARC, respecter tous les points de ce code devrait permettre d'éviter près d'un tiers des morts liées au cancer.

*« Pour le Luxembourg, très actif dans la lutte contre le cancer, trois éléments sont essentiels dans le contexte de la prévention », a souligné la ministre de la Santé : « Ne pas fumer, éviter le mésusage de l'alcool, et favoriser la détection précoce à travers les différents programmes de dépistage ».*

Ces trois éléments sont d'ailleurs intégrés dans le Plan National Cancer (2014-2018).

#### **Le Plan National Cancer avance à grands pas**

Depuis son implémentation en 2014, beaucoup de travaux du Plan National Cancer sont finalisés. Comme l'a mentionné Lydia Mutsch, *« ce plan ambitieux vise à mettre en œuvre jusqu'en 2018 pas moins de 73 actions, regroupées sous 10 axes ».*

À ce jour, plus de la moitié des actions sont finalisées ou en phase d'achèvement.

La ministre s'est félicité avant tout de la très bonne coopération entre tous les acteurs sur le terrain, engagés dans la lutte contre le cancer, y compris les patients, qui aident considérablement à l'avancée des travaux.

#### **Axe 1 : Gouvernance de la lutte contre le cancer**

Parmi les grandes avancées, la ministre a cité en premier lieu la [Plateforme Nationale Cancer](#), qui est effective depuis 1 an et demi et dirige tous les travaux d'implémentation du plan.

L'[Institut National du Cancer](#), créé en 2015, a également démarré les travaux, tels que l'élaboration des recommandations de bonne pratique dans le traitement des cancers.

#### **Axe 2 : Promotion de la Santé contre le cancer**

Concernant la promotion de la santé, le [plan de lutte contre le tabagisme](#) a été retravaillé et une nouvelle version sera disponible à la mi-juin 2016. Le tabagisme reste une des grandes causes de mortalité au Luxembourg.

« Outre le tabagisme, le mésusage de l'alcool est un facteur de risque de cancer encore trop peu connu! », a rappelé Lydia Mutsch. C'est pourquoi un [plan d'action luxembourgeois contre le mésusage de l'alcool \(PALMA\)](#) a été élaboré, qui est dès lors en phase de finalisation. Ce plan vise en premier lieu l'usage de l'alcool responsable et la protection des jeunes face à l'abus.

#### **Axe 3 : Prévention du cancer**

Pour le volet de la prévention, la ministre a cité la mise en place d'un [concept de Carnet Radiologique Electronique \(CRE\)](#). Ce carnet permettra d'avoir l'historique de tous les examens d'imagerie médicale faits et d'éviter de refaire des examens, afin de protéger le patient d'une exposition inutile aux rayonnements ionisants. Actuellement, la phase de développement technique avec l'Agence e-Santé est démarrée.

À mentionner également : le [programme de vaccination contre le HPV \(Human Papilloma Virus\)](#) pour lutter contre le cancer du col de l'utérus, s'adressant aux jeunes filles de 11 à 13 ans, qui reçoivent le vaccin Cervarix (2 doses) gratuitement. La campagne d'information a été lancée.

#### **Axe 4 : Dépistage précoce du cancer**

La ministre de la Santé s'est particulièrement réjouie de la bonne avancée du [Programme de Dépistage Organisé du Cancer ColoRectal \(PDOCCR\)](#), qui démarrera le 15 septembre 2016. Le cancer colorectal constitue la 3<sup>ème</sup> cause de décès prématuré du cancer. « Par ce programme nous visons à réduire de manière significative le nombre de décès dus au cancer colorectal », a expliqué Lydia Mutsch.

Toujours dans le contexte du plan national cancer, plusieurs travaux sont en cours pour le volet du **diagnostic**, afin de réduire davantage le délai d'obtention des résultats après un prélèvement, ou encore au niveau du **traitement du cancer** et des soins de support. Ainsi, un [concept national de Réunion de Concertation Pluridisciplinaire \(RCP\)](#) a été développé. Il vise à offrir à chaque patient atteint du cancer la possibilité de présenter ou discuter son cas afin de déterminer la meilleure stratégie thérapeutique.

#### **Les programmes de dépistage du cancer**

En matière de lutte contre le cancer, la politique de santé publique du Luxembourg met un accent fort sur la prévention et la détection précoce. « Le cancer constitue aujourd'hui le plus grand problème de santé dans les pays industrialisés, et aussi au Grand-Duché », a relaté la ministre. « Nous estimons que chaque année environ 3.000 personnes reçoivent le diagnostic 'Cancer' ! ».

Dans ce contexte, Lydia Mutsch a tenu à rappeler les différents programmes de dépistage du ministère de la Santé :

- programme mammographie (dépistage du cancer du sein) ;
- programme de vaccination contre le Human Papilloma Virus (HPV) ;

- programme de dépistage du cancer colorectal ;
- programme qui vise à éviter le cancer de la peau.

**Le cancer constitue la première cause de décès chez les hommes (34% en 2014) et la 2<sup>ème</sup> cause chez les femmes (27% en 2014).**

### **Le tabagisme : première cause de décès prématuré dans l'UE**

Le 31 mai de chaque année, l'OMS et ses partenaires célèbrent la « Journée mondiale sans tabac » dans le but de souligner les risques pour la santé liés au tabagisme

L'épidémie du tabagisme tue près de 6 millions de personnes chaque année. Plus de 5 millions d'entre elles sont des consommateurs, mais plus de 600.000 sont des non-fumeurs, involontairement exposés à la fumée du tabac.

Première cause de décès prématuré dans l'UE, le tabagisme y tue chaque année près de 700.000 personnes. Au Luxembourg, nous comptons environ 1.000 morts par an des suites des maladies liées au tabac.

Selon la ministre de la Santé : « *Le nouveau projet de loi transposant la Directive 2014/40/UE relative à la lutte anti-tabac, est particulièrement importante pour cibler la période d'entrée dans le tabagisme chez les jeunes, étant donné que 70 % des fumeurs commencent à fumer avant l'âge de dix-huit ans, et 94 % avant l'âge de vingt-cinq ans* ».

La nouvelle loi anti-tabac prévoit l'alignement du régime applicable à la cigarette conventionnelle sur celui de la cigarette électronique ; l'extension de fumer ou de vapoter sur les lieux publics aux aires de jeux pour enfants ; l'interdiction de toute publicité en faveur de la cigarette électronique ; ainsi que le commerce transfrontalier par internet.

### **Un nouveau Plan national Tabac**

Outre la mise en vigueur de la nouvelle loi anti-tabac, un nouveau « plan national de lutte contre le tabagisme 2016-2020 » est actuellement en cours de finalisation. Ce plan a pour but de prévenir et de réduire le tabagisme et sa morbidité et mortalité consécutives en se fixant les objectifs suivants :

- Offrir à la population un environnement favorable pour prévenir le tabagisme et obtenir un sevrage tabagique durable.
- Protéger les jeunes et prévenir l'entrée dans le tabagisme.
- Aider les personnes désireuses d'arrêter de fumer à se sevrer du tabac durablement.
- Acquérir de meilleures connaissances, et évaluer régulièrement les étapes réalisées.

*Communiqué par le ministère de la Santé*

## « Semaine européenne contre le cancer » (25-31 mai)

Un des principaux objectifs de la Semaine européenne contre le cancer est de promouvoir le Code Européen contre le Cancer.

Ce code, mis au point par l'IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer/OMS), reprend l'état des connaissances sur les causes du cancer, ainsi que les moyens de les éviter. Selon l'IARC, respecter tous les points de ce code devrait permettre d'éviter près d'un tiers des morts liées au cancer.

Voici les recommandations:



- **1** Ne fumez pas. Ne consommez pas de tabac, sous quelque forme que ce soit.
- **2** Faites de votre domicile un environnement sans tabac. Soutenez des mesures d'interdiction de fumer sur votre lieu de travail.
- **3** Faites en sorte de garder un poids de forme.
- **4** Soyez physiquement actif/ve dans votre vie quotidienne. Evitez de rester assis/e trop longtemps.
- **5** Adoptez une alimentation saine:
  - Consommez beaucoup de céréales complètes, de légumes secs, de légumes et de fruits.
  - Limitez la consommation d'aliments très caloriques (riches en sucres ou en matières grasses) et évitez les boissons sucrées.
  - Evitez de manger de la viande transformée (préparations carnées); limitez la viande rouge et les aliments riches en sel.
- **6** Limitez votre consommation d'alcool –de tout type. Pour réduire votre risque de cancer, il est préférable de ne pas boire d'alcool du tout.
- **7** Evitez une exposition excessive au soleil, surtout chez les enfants. Utilisez une protection solaire. N'utilisez pas d'appareils de bronzage.
- **8** Suivez les consignes de santé et de sécurité sur votre lieu de travail, pour vous protéger des substances cancérigènes.
- **9** Renseignez-vous pour savoir si vous êtes éventuellement exposé/e à des émissions élevées de radon à votre domicile. Si tel est le cas, prenez des mesures pour réduire ces émissions.

→ **10** Pour les femmes:

- Allaiter réduit votre risque de cancer. Si possible, allaitez votre bébé.
- Les traitements hormonaux substitutifs de la ménopause (THS) augmentent le risque de développer certains cancers. Limitez ces traitements.

→ **11** Faites participer vos enfants aux programmes de vaccination contre:

- L'hépatite B (chez les nouveau-nés)
- Le virus du papillome humain (VPH) (chez les jeunes filles).

→ **12** Participez aux programmes de dépistage organisés du:

- Cancer colorectal (hommes et femmes)
- Cancer du sein (femmes)
- Cancer du col de l'utérus (femmes).





## État d'avancement du Plan National Cancer 2014-2018

Le Luxembourg est très actif dans sa lutte contre le cancer grâce à l'implémentation du Plan National Cancer 2014-2018.

Les grandes avancées sont les suivantes :

### 1. Axe 1 : Gouvernance de la lutte contre le cancer

**La Plateforme Nationale Cancer** est effective depuis 1 an et demi. Elle dirige tous les travaux d'implémentation du Plan National Cancer dans la plus grande concertation avec les acteurs.

**L'Institut National du Cancer** a été créé en 2015. Il est maintenant opérationnel (locaux, personnel). Une convention est signée avec le ministère de la Santé. Il a démarré les travaux qui lui incombent, notamment il a repris les groupes de travail pour l'élaboration des recommandations de bonne pratique dans le traitement des cancers.

### 2. Axe 2 : Promotion de la Santé contre le cancer

**Le plan de lutte contre le tabagisme** a été retravaillé et une nouvelle version sera disponible à la mi-juin 2016. Le groupe de travail rassemblant tous les acteurs y compris le ministère de l'Économie, le ministère des Finances ou les douanes, a été réactivé, afin d'avoir une concertation globale autour de la prévention du tabagisme, qui reste une des grandes causes de mortalité au Luxembourg.

**Un plan d'action luxembourgeois contre le mésusage de l'alcool (PALMA)** a été rédigé et concerté avec tous les acteurs, y compris la police et les ministères de l'Éducation nationale, de la Famille, de l'Économie, des Finances. Il sera disponible fin juin 2016 et devra encore être présenté par la ministre de la Santé à diverses instances avant de pouvoir être officialisé et de démarrer sa mise en œuvre.

### 3. Axe 3 : Prévention du cancer

**Un concept de Carnet Radiologique Electronique (CRE)** pour chaque personne ayant une imagerie médicale a été élaboré, validé par la Plateforme Nationale Santé et approuvé par la ministre de la Santé. Ce CRE permettra d'avoir l'historique de tous les examens d'imagerie médicale faits et d'éviter de refaire des examens, afin de protéger le patient d'une exposition inutile aux rayonnements ionisants. Actuellement, la phase de développement technique avec l'Agence e-Santé est démarrée.

**Le programme de vaccination contre le HPV** pour lutter contre le cancer du col de l'utérus a été adapté et est maintenant opérationnel selon les nouvelles modalités : jeunes filles de 11 à 13 ans, vaccin Cervarix (2 doses) gratuit. La campagne d'information a été lancée.

#### **4. Axe 4 : Dépistage précoce du cancer**

**Le Programme de Dépistage Organisé du Cancer ColoRectal (PDOCCR)** est dans sa dernière phase de préparation. Il démarrera le 15 septembre 2016. Il sera réalisé par un test de recherche de sang dans les selles que la population recevra à domicile. Il sera complété par une coloscopie si la personne a du sang dans les selles ou si elle présente des facteurs de risque élevé. La campagne d'information est prête (affiches, dépliants, spots radios, tutoriel pour le test) en 4 langues. Les demandes d'agrément des centres et des médecins pour faire les coloscopies dans le cadre de ce dépistage sont en cours.

**Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus**, un groupe de travail a été créé et est en cours de rédaction du concept qui sera soumis à l'automne et mis en œuvre.

#### **5. Axe 5 : Diagnostic du cancer**

**Le Laboratoire d'anatomopathologie est en cours de restructuration** au Laboratoire National de Santé, et le délai d'obtention des résultats après un prélèvement s'est amélioré, sans toutefois encore atteindre ce qui est attendu dans le cadre du Plan National Cancer.

**Un concept de télépathologie** (analyse anatomopathologique d'un prélèvement à distance) a été validé par la Plateforme Nationale Santé et approuvé par la ministre de la Santé. Sa mise en place est en cours. Le pilote démarrera à l'automne. Il est prévu d'implémenter cette technologie dans 3 hôpitaux en 2016 et sur 1 hôpital au début 2017. Un partenariat public-privé a été développé pour cette implémentation, puisque la Fondation Cancer sponsorise l'achat des équipements nécessaires au LNS et dans les hôpitaux.

**Pour mettre en œuvre le Centre National de Génétique**, un groupe a été créé et démarrera les travaux dès juin 2016.

#### **6. Axe 6 : Traitement du cancer et soins de support**

**Un concept national de Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)** a été développé, validé par la Plateforme Nationale Cancer et approuvé par la ministre de la Santé. Sa mise en place est commencée. Il vise à offrir à chaque patient atteint du cancer la possibilité de présenter ou discuter son cas afin de déterminer la meilleure stratégie thérapeutique, et ce dans tous les hôpitaux, pour tous les cancers. Un logiciel national a été choisi pour gérer les RCP et la 2<sup>ème</sup> phase à savoir les travaux d'implémentation du logiciel sont démarrés avec l'Agence e-Santé.

Un groupe de travail a élaboré un concept pour mettre en place **un service national de la douleur chronique**. Il sera soumis le 13 juillet 2016 à la Plateforme Nationale Cancer avant d'être soumis pour approbation à la ministre de la Santé. Il vise à offrir une prise en charge ambulatoire de la douleur chronique des patients atteints de cancer dans chaque centre hospitalier qui dispose de l'autorisation de traiter des personnes atteintes d'un cancer.

## **7. Axe 7 : Réhabilitation après cancer**

**Un concept national de réhabilitation post-oncologique** a été développé. Il pourra être officiellement mis en place après la publication de la loi sur le Plan Hospitalier. En attendant, la préparation technique de sa mise en œuvre est en cours.

**Une révision de la prise en charge de certaines prestations (diététiques, psychologiques)** pour les personnes traitées pour un cancer et étant retournées à domicile est en cours afin d'améliorer l'offre de services et la prise en charge.

## **8. Axe 8 : Ressources pour la lutte contre le cancer**

**La fonction d'Infirmière Spécialisée en Cancérologie et de Case Manager** a été une première fois discutée avec la Plateforme Nationale Cancer. Les travaux continueront encore avant l'été afin de finaliser une proposition qui sera soumise au ministère en charge de la formation des professionnels de santé, en tenant compte des réformes dans ce domaine.

## **9. Axe 9 : Droits des patients, Information et Démocratie sanitaire**

**Une représentation des patients** est effective désormais dans tous les groupes de travail du Plan National Cancer afin que leur voix soit représentée. Ils sont présents soit par le biais d'associations qui les représentent (Fondation Cancer, Europa Donna Luxembourg, Patiente Verriedung, etc.) ou par des patients ou ex-patients. Cette présence est extrêmement profitable aux débats et aux choix qui sont faits, car elle permet de faire valoir les besoins et attentes des patients.

## **10. Axe 10 : Recherche en cancérologie**

**Une stratégie nationale de recherche en cancérologie** a été rédigée avec l'ensemble des acteurs impliqués. Elle a été validée par la Plateforme Nationale Cancer et approuvée par la ministre de la Santé. Elle sera maintenant soumise au ministère de la Recherche et au ministère de la Sécurité sociale, ainsi qu'à la Caisse nationale de Santé pour discuter sa mise en œuvre.

Elle bénéficiera aussi du support de la Fondation Cancer qui sponsorisera des projets de recherche

## **11. Conclusion**

Beaucoup de travaux du Plan National Cancer sont finalisés. Certains sont en attente pour leur mise en œuvre de la publication de la loi sur les établissements hospitaliers et le plan hospitalier.

Il existe une très forte coopération entre les acteurs pour lutter contre le cancer. Les patients sont impliqués et aident considérablement à l'avancée des travaux.

Il reste encore néanmoins du travail à faire, afin d'ancrer cette lutte dans toutes les politiques publiques de manière structurée.

Marie-Lise Lair  
Coordination Plan National Cancer



## **Programmes de dépistage du Cancer du ministère de la Santé :**

### **Cancer du sein :**

#### **→ Programme Mammographie, dépistage du cancer du sein par mammographie.**

- Ce programme s'adresse aux femmes âgées de 50 à 69 ans et fonctionne depuis 1992.
- 62% des femmes participent régulièrement au Programme Mammographie.
- Malheureusement le taux de prévalence du cancer du sein ne diminue pas (en 2013, 450 nouveaux cas de cancer du sein ont été dépistés, dont 1 homme). En moyenne 80 femmes meurent par an du cancer du sein.
- L'objectif du programme est de trouver le cancer du sein à un stade débutant pour pouvoir le guérir; la mammographie, à ce jour, est le moyen le plus adapté pour détecter une tumeur maligne naissante.
- Une nouvelle campagne de sensibilisation sera lancée en octobre 2016, appelant les femmes qui ne prennent pas le temps de faire une mammographie tous les 2 ans à changer leur habitude.

### **Cancer du Col de l'utérus :**

#### **→ Faites vous vacciner contre le Human Papilloma Virus (HPV)**

Le groupe cible de ce programme conjoint entre le Ministère de la santé et la CNS sont les jeunes filles âgées de 11 jusqu'à 14 ans. Le vaccin est délivré gratuitement dans les pharmacies luxembourgeoises sur présentation d'une ordonnance médicale distincte pour chacune des 2 injections. Grâce à cette vaccination, 75% des cancers du col de l'utérus sont évitables.



## Cancer de la peau :

### → Apprenez à contrôler votre peau



Les cancers de la peau sont visibles, bien connaître sa peau peut faire la différence. Examinez votre peau régulièrement.

En adoptant dès le jeune âge les règles d'hygiène pour profiter pleinement des bienfaits du soleil et en évitant les méfaits, l'incidence du mélanome peut régresser.

Le cancer de la peau est le cancer dont la fréquence augmente le plus rapidement en Europe, aussi au Luxembourg. Au Luxembourg, en 2013, 564 nouveaux cas ont été dépistés. Parmi ceux-ci, 226 nouveaux cas de mélanome malin ont été détectés, dont presque la moitié étaient des mélanomes malins in situ, donc des petits cancers guérissables (\* Registre morphologique des tumeurs, RMT). Au cours de la même année, 18 personnes sont décédées des suites d'un mélanome. (\*Statistiques des

décès, Direction de la santé).

## Cancer colorectal :

### → Programme de dépistage du cancer colorectal.



- Plan Cancer Lux

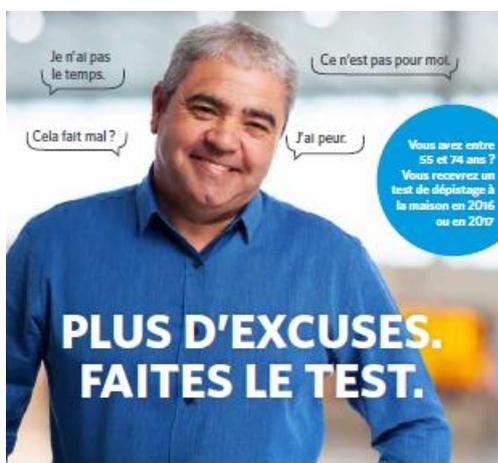
En septembre, un nouveau programme de dépistage du cancer colorectal débutera.

Le cancer colorectal est le 2<sup>ème</sup> cancer le plus fréquent au Luxembourg. Détecté tôt, ce cancer est guérissable dans 9 cas sur 10.

Le dépistage du cancer colorectal concerne les personnes âgées entre 55 et 74 ans.

Le test de dépistage sera envoyé par la poste au groupe cible. Il est simple, efficace et indolore.

**Plus d'excuses, faites le test, il peut vous sauver la vie !**



## 31 mai : Journée mondiale sans Tabac



Source :  
[www.who.int](http://www.who.int)

- Le 31 mai de chaque année, l’OMS et ses partenaires célèbrent la Journée mondiale sans tabac dans le but de souligner les risques pour la santé liés au tabagisme et de plaider en faveur de politiques efficaces pour réduire la consommation de tabac.
- En 1987, les États membres de l’Organisation Mondiale de la Santé ont instauré la « Journée mondiale sans tabac » pour informer la population sur les risques liés à la consommation du tabac.
- Le Luxembourg y participe en articulant ses actions et campagnes d’information et de sensibilisation autour de cette date.
- Des campagnes d’incitation à l’arrêt du tabac et de prévention du tabagisme ont été menées par l’autorité sanitaire depuis plus de vingt ans auprès de la population générale, et auprès de populations cibles, telles que les jeunes, les fumeurs, les femmes, les ex-fumeurs,.... . Elles ont été complétées par les actions de lutte contre le tabagisme de la Fondation Cancer.

→ **Campagne ministère de la Santé 2015 :**



→ Ce **31 mai 2016**, le ministère de la Santé diffusera des spots radio pour la promotion du sevrage tabagique sur plusieurs radios locales.

→ L'équipe pluridisciplinaire du service de Pneumologie du CHL organisera, en collaboration avec le ministère de la Santé, des ateliers dans le Hall du CHL.



Le but de cette journée est de:

- Informer et sensibiliser aux conséquences du tabagisme sur la santé humaine ;
- Proposer une mesure du souffle par spirométrie aux visiteurs ;
- Présenter la consultation de sevrage tabac du CHL ;
- Donner des conseils nutritionnels pour éviter la prise de poids lors du sevrage tabagique.

→ La Fondation Cancer organisera, comme chaque année, le concours « Mission Nichtraucher » :

Tous les ans, les élèves des classes de 7<sup>ème</sup>-4<sup>ème</sup>, respectivement de 7<sup>ème</sup> -10<sup>ème</sup> et leurs enseignants sont invités à participer au concours 'Mission Nichtraucher'. Les classes qui auront réussi le pari de rester ou de devenir non-fumeurs seront invitées à participer à un rallye à travers le centre-ville et à la fête finale à la place d'Armes. Le site de la Fondation cancer, [www.info-tabac.lu](http://www.info-tabac.lu) donne beaucoup d'informations sur le tabagisme, ses risques et conséquences, ainsi que de nombreux conseils pour devenir non-fum

### **Thème de l'OMS pour la Journée mondiale : « le paquet neutre » :**

- À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac 2016, l'OMS et le Secrétariat de la Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac appellent les pays à se préparer au conditionnement neutre (standardisé) des produits du tabac.
- Selon l'OMS, le conditionnement neutre est une importante mesure de réduction de la demande qui rend les produits du tabac moins attrayants, freine l'utilisation du conditionnement comme moyen de publicité et de promotion, limite les emballages et étiquetages trompeurs, et augmente l'efficacité des mises en garde sanitaires.
- Le conditionnement neutre désigne les mesures qui limitent ou interdisent l'utilisation de logos, de couleurs, d'images de marque ou de textes promotionnels sur les conditionnements, hormis les noms de la marque et du produit imprimés en caractères normaux et dans une couleur standard.
- Les directives pour l'application des articles 11 et 13 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (Convention-cadre de l'OMS) recommandent aux Parties d'envisager d'adopter le conditionnement neutre.
- Au Luxembourg, les experts de la lutte contre le tabagisme du groupe de travail du « plan tabac », se sont fixés comme objectif de réaliser une revue bibliographique sur le sujet du paquet neutre, de rechercher comment les autres pays européens se sont positionnés sur ce sujet, et de faire une proposition en la matière. Le cas échéant, l'introduction du paquet neutre dans la législation luxembourgeoise sera étudiée.
- Il faut savoir aussi, que cette décision ne dépend pas du ministère de la Santé uniquement. Le ministère des Finances et le ministère de l'Économie craignent que le paquet neutre ne favorise la contrefaçon et rende la distinction entre les produits originaux et les contrefaçons plus difficile. Il faut également faire remarquer que cette mesure touchera inévitablement davantage les petits producteurs.

→ Campagne OMS 2016 :

# PRÉPAREZ-VOUS AU CONDITIONNEMENT NEUTRE



- Rendre le conditionnement du tabac moins attrayant
- Éliminer la publicité pour le tabac et la promotion
- Limiter les conditionnements trompeurs
- Rendre les avertissements sanitaires plus efficaces

## LUTTE CONTRE LE TABAGISME AU LUXEMBOURG

### Historique :

- Le gouvernement luxembourgeois est signataire de la CCLAT (convention-cadre de la lutte antitabac de l'OMS) depuis 2005.
- Depuis 1989, la législation luxembourgeoise a apporté des restrictions à la publicité en faveur du tabac. En 2006, de nouvelles mesures ont été introduites interdisant toute publicité directe et indirecte en faveur du tabac. Tout parrainage en faveur du tabac ou des produits du tabac est également interdite.
- Depuis 1990, les fabricants de tabac sont obligés d'apposer des avertissements sanitaires visibles sur les produits de tabac:
  - Fumer tue.
  - Fumer provoque le cancer.
  - Fumer provoque des maladies cardiovasculaires.
  - Chaque année, le tabagisme fait plus de victimes que les accidents de la route.
  - Pour être en bonne santé, ne fumez pas.
- Publication d'une 1<sup>ère</sup> loi anti-tabac en 2006 interdisant de fumer dans les lieux publics et dans les restaurants à certains moments de la journée.<sup>1</sup>
- Complétée par une 2<sup>ème</sup> loi, entrée en application en janvier 2014, interdisant également de fumer dans les bars, restaurants, discothèques, galeries commerciales, installations sportives et de loisirs fermées, enceintes des écoles et des hôpitaux, moyens de transport en commun.<sup>2</sup>
- Cette législation a été complétée par la mise en place d'un programme national d'aide au sevrage tabagique en 2008, un partenariat entre le Ministère de la Santé et la Caisse Nationale de Santé.
- La vente de tabac a en outre été interdite au moins de 16 ans.

---

<sup>1</sup> <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2006/0154/a154.pdf#page=2>

<sup>2</sup> <http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2013/0130/a130.pdf#page=2>

## **Un nouveau Plan national Tabac**

Afin de pouvoir lutter contre les maladies de la dépendance, le programme gouvernemental (2013-2018) prévoit *«qu'après adoption d'une réglementation au niveau communautaire, la loi anti-tabac soit adaptée, et notamment en matière de cigarette électronique. Le gouvernement s'engage également à mettre en vigueur le Plan national Tabac et entend accompagner la mise en vigueur de la nouvelle loi anti-tabac par des mesures positives »*.

Le plan cancer, adopté en 2014, prévoit notamment dans sa mesure 2.2, de *« mieux aider les personnes tabagiques à se sevrer »*. Cette mesure comporte deux volets : d'une part l'actualisation du «plan de lutte contre le tabagisme » et son implémentation, et d'autre part l'amélioration du programme de sevrage tabagique existant en fonction des résultats de son évaluation.

Un nouveau « plan national de lutte contre le tabagisme 2016-2020 » est donc actuellement en cours de finalisation et sera publié cette année encore. Ce plan a pour but de prévenir et de réduire le tabagisme et sa morbidité et mortalité consécutives en se fixant les objectifs suivants :

- **Offrir à la population un environnement favorable pour prévenir le tabagisme et obtenir un sevrage tabagique durable.**
- **Protéger les jeunes et prévenir l'entrée dans le tabagisme.**
- **Aider les personnes désireuses d'arrêter de fumer à se sevrer du tabac durablement.**
- **Acquérir de meilleures connaissances, et évaluer régulièrement les étapes réalisées.**

## **Directive 2014/40/UE, entrée en application au niveau européen le 20 mai 2016 :**

→ Elle traite l'encadrement législatif du tabac et de ses produits, et de la cigarette électronique.

→ La Directive se base sur la protection optimale de la santé du consommateur, et sur le principe de précaution. Elle :

- interdit les cigarettes et le tabac à rouler contenant des **arômes caractérisants** ;
- impose aux entreprises de **déclarer de manière précise aux États membres les ingrédients utilisés dans les produits du tabac**, et plus particulièrement dans les cigarettes et le tabac à rouler;
- introduit les images chocs dans les avertissements sanitaires, et définit la taille de ceux-ci, qui doivent couvrir au total (image et texte) **65 % de la face avant et arrière des paquets de cigarettes et de tabac à rouler** ;
- fixe des **dimensions minimales** pour la taille des avertissements et élimine les **petits conditionnements** pour certains produits;
- interdit tout **élément publicitaire ou trompeur** sur les produits du tabac;
- introduit un **système d'identification et de suivi dans toute l'UE** pour combattre le commerce illégal des produits du tabac (tracking and tracing);
- établit des exigences de sécurité et de qualité pour les **cigarettes électroniques**;
- oblige les fabricants à **déclarer tout nouveau type de produit du tabac ou de cigarette électronique**, 6 mois avant leur mise sur le marché européen.

→ En outre, cette directive règlemente de nombreux aspects de la cigarette électronique, comme sa mise-sur-le-marché, le contenu de l'e-liquide, l'information des consommateurs, la vente par Internet et la publicité. Elle prévoit entre autres que :

- le liquide contenant de la nicotine ne peut pas présenter de risque pour la santé humaine,
- la concentration en nicotine de l'e-liquide ne pourra pas dépasser 20 mg/ml,
- le volume des flacons de recharge ne pourra pas excéder 10 ml,
- la cigarette électronique et les flacons de recharge devront être munis d'un dispositif de sécurité pour enfants,
- la vente des cigarettes électroniques et des flacons de recharge sera interdite aux mineurs,
- les emballages devront être munis d'un avertissement quant au potentiel addictif élevé de ce produit.

La directive permettra de suivre à moyen et à long terme l'évolution de ce nouveau produit. Les États membres sont tenus de surveiller les développements du marché, y compris tous les éléments indiquant que l'utilisation de ce produit soit une porte d'entrée vers le tabagisme pour les jeunes et les non-fumeurs en engendrant une dépendance à la nicotine, et finalement en poussant à la consommation de la cigarette traditionnelle.



## Chiffres tabagisme

Pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le tabac est la première cause de décès évitables. L'épidémie du tabagisme tue près de 6 millions de personnes chaque année. Plus de 5 millions d'entre elles sont des consommateurs de tabac, mais près de 600.000 sont des non-fumeurs, involontairement exposés à la fumée du tabac.

Au moins un fumeur sur deux va mourir prématurément d'une maladie liée au tabac, principalement de maladies cardio-vasculaires, cancers et tumeurs, et de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Au Luxembourg, nous comptons environ 1.000 morts par an des suites des maladies liées au tabac.

En 2015, 21% de la population adulte fumait. Ce chiffre est stable depuis 2013, avec 23% de fumeurs chez les hommes et 18% chez les femmes. L'âge de début du tabagisme se situe entre 13 et 14 ans. Les jeunes filles fument dorénavant autant que les garçons.

Il n'y a pas de consommation de tabac sans danger : le tabagisme passif tue aussi !

Le tabac contient près de 4.000 substances toxiques, parmi lesquelles la nicotine est responsable d'une dépendance extrêmement puissante, le monoxyde de carbone est responsable de nombreuses maladies cardio-vasculaires, et les nombreuses substances irritantes, dont près de 70 substances cancérigènes avérées, sont responsables de cancers et de problèmes respiratoires. Le tabagisme induit également, outre la dépendance physique, une dépendance psychique et comportementale tenaces. Le tabagisme est également très toxique pour la femme enceinte et son futur bébé : risque de fausse-couche, de prématurité, de petits poids à la naissance, risque accru d'asthme, d'infections et de maladies respiratoires chez le nouveau-né et les petits enfants.